

## **Le calendrier de la TNT est repoussé de deux mois**

Catherine Tasca a annoncé que les décrets fixant les règles applicables aux nouveaux services de la télévision numérique terrestre exigeaient un « travail approfondi en concertation avec les professionnels » et que, pour cela, ils seraient publiés vers le 15 décembre, soit avec deux mois de retard. Comprenant la nécessité de reporter cette publication, le CSA doit également repousser la date limite de dépôt des candidatures pour ces services, celle-ci devant intervenir 45 jours après la publication des décrets. La nouvelle date de clôture des candidatures fera l'objet d'une décision du Conseil dès publication des décrets au Journal officiel.